



Crédit photos : F. Halm.

L'ANRAT et l'Opération Molière

Fondée en 1983 avec l'appui des ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, l'ANRAT ouvre un espace de réflexion pour tous les militants de la pratique du théâtre à l'école, artistes, représentants des structures culturelles, enseignants.

Depuis octobre 2020, l'ANRAT - Association Nationale de Recherche et d'Action Théâtrale - développe l'Opération Molière, pour favoriser la rencontre sensible avec les arts du spectacle, accompagner les enseignants et les artistes dans ce lien qu'ils créent entre Molière et les jeunes, et plus largement, rassembler une mémoire collective autour de cette figure emblématique du théâtre français.

L'Opération Molière se déploiera jusqu'en fin 2022, année du 400e anniversaire de sa naissance. Dans ce cadre, l'ANRAT propose des accompagnements pédagogiques (ressources, organisation de temps de formation, «défi Molière», ...). Pour en savoir plus : voir le site operation-moliere.net

Présentation du stage

Il s'agit de faire découvrir aux stagiaires les codes du jeu masqué et de la Commedia dell'Arte dont Molière s'est largement inspiré et qui ont considérablement influencé son oeuvre.

Les stagiaires découvriront la composition des « personnages types » de la Commedia dell'Arte présents dans la dramaturgie de Molière. Cette initiation s'articulera autour d'un travail corporel et du travail de certaines scènes tirées des pièces Le Mariage Forcé, Les Précieuses Ridicules, Le Médecin Volant et La Jalousie du Barbouillé

et mettra l'accent sur les rapports de force existant entre les personnages.

Contenus pédagogiques

L'atelier se compose de quatre parties :

- **Cadre historique** : Historique de la Commedia dell'Arte et de son influence sur le théâtre de Molière.
- **Échauffement** : Éveil du corps et de l'imaginaire, exercices d'expression corporelle.
- **Improvisations avec et sans masques** : Travail corporel sur l'animalité du masque et sur les principaux personnages de la Commedia dell'Arte.

- **Travail des scènes** : Travail autour des scènes extraites du Mariage Forcé, des Précieuses Ridicules, du Médecin Volant et de La Jalousie du Barbouillé avec des masques de Commedia dell'Arte ; travail des lazzi et effets comiques.

Intervenants et Formateurs

- **Chiara BRECI et Claire TUDELA** ((comédiennes - metteuses en scène - formatrices) pour la partie pratique.
- **Giulia FILACANAPA** (Université Paris 8, membre du conseil d'administration de l'ANRAT) pour la partie théorique.

Dates, lieux et modalités

- Le stage Molière et la Commedia dell'Arte, tenu par la Compagnie Internationale, à l'attention des adhérents de l'association ANRAT dans le cadre de l'opération Molière, se déroulera sur 3 jours – du **23 au 25 août 2021** -

- **Séance 1** : 23 août 2021 : 10h-13h / 14h30-17h30

- **Séance 2** : 24 août 2021 : 10h-13h / 14h30-17h30

Découverte des partenaires, prise de conscience de l'espace de jeu et du corps comme « outil de travail », travail avec les masques, travail des scènes.

Représentation de *Georges Dandin* à partir de 21h par la Compagnie des Passeurs dans le Théâtre Antique d'Alba-la-Romaine le soir du 24 août 2021.

- **Séance 3** : 25 août 2021 : 10h-13h

Analyse chorale et derniers échanges autour du spectacle *George Dandin*.

- **Lieux** : Alba-la-Romaine. Une salle de répétition au Muséal et le plateau du Théâtre Antique d'Alba-la-Romaine, lorsque celui-ci ne sera pas occupé par les répétitions ou le montage des autres événements.

Frais pédagogiques

- **30 euros** par participant.e pour les adhérents de l'ANRAT

Information et inscription

Date limite d'inscription : 15 juillet (14 stagiaires maximum)
Possibilité de suivre le stage en auditeur libre pour les adhérents de l'ANRAT, avec l'engagement d'assister à l'intégralité des travaux.

Adhésion ANRAT obligatoire :

Individuels : 25 €

Structures* : tarif A : 50 € - tarif B : 100 € - tarif C : 200 €

Stéphanie Grenon, chargée de mission

stephanie.grenon@anrat.net - 01 49 88 66 30

*

Tarif A : pour les petites associations, les compagnies, les établissements scolaires du premier degré et les collèges. **Tarif B** : pour les structures privées, les scènes conventionnées, les festivals, les théâtres de ville, les collectivités territoriales, les lycées et les universités. **Tarif C** : pour les théâtres nationaux, CDN, scènes nationales et associations nationales.